



GEPSO

Paris, le 16 mars 2020
COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID – 19

Les professionnels des établissements publics sociaux et médico-sociaux mobilisés pour faire face à une situation inédite, ont aussi besoin de soutien

Alors que l'épidémie de COVID-19 s'intensifie et que les crèches, écoles, collèges, lycées et universités seront fermés dès aujourd'hui, lundi 16 mars, les établissements publics sociaux et médico-sociaux s'organisent pour assurer la continuité de service et limiter l'impact de la crise sur les personnes accompagnées. Il est en effet vital que la crise sanitaire n'affecte le devoir de protection des plus vulnérables.

Le Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSO) salue les mesures prises par le gouvernement pour protéger les personnes en situation de handicap accompagnées en établissement médico-social. En particulier, le fait que les professionnels de ces établissements soient prioritaires pour la mobilisation de systèmes de gardes d'enfants est une condition essentielle au maintien, dans la durée, d'un service de qualité auprès des usagers.

Les enfants placés relèvent de dispositifs d'accueil et d'hébergement comparables au champ du handicap, avec un accueil en internat 365j/365j et sont, pour 30% d'entre eux, les mêmes enfants que ceux accueillis en établissement médico-social (I.M.E, ITEP etc.). Il y a donc lieu de s'étonner que les professionnels des établissements publics de protection de l'enfance ne soient pas à ce jour prioritaires de ce système de garde. Cette situation est d'autant plus questionnante qu'un certain nombre d'adhérents du GEPSO relèvent des deux champs, social et médico-social. Partant de ce constat, la collaboration étroite et systématique entre ARS et Conseils départementaux est essentielle à la réussite d'une organisation coordonnée entre les établissements, dans l'intérêt des usagers.

Au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant et du respect du droit d'être protégé, le GEPSO demande donc que ce dispositif de garde puisse être mise en place, dans les meilleurs délais, pour les professionnels exerçant dans les établissements de protection de l'enfance.

En dépit de la crise sans précédent que connaît le pays, les établissements publics sociaux et médico-sociaux qui rappelons-le, relèvent de la Fonction publique hospitalière (FPH) savent organiser les moyens pour assurer la continuité de service qui leur incombe.

Il existe néanmoins un certain nombre de leviers à activer pour permettre aux établissements d'assurer une organisation viable dans la durée, en respectant les besoins des enfants accueillis et en limitant l'épuisement des professionnels. Le système de garde est un levier très important, mais citons également :

- La possibilité d'une mobilisation des stagiaires des écoles de formation (type IRTS) permettrait d'étoffer les équipes
- Un appel large aux professionnels compétents de l'animation
- L'appui des professionnels de la territoriale
- Le développement de dispositifs de coopération renforcés entre le social, le médico-social et l'éducation nationale

Le GEPSO participera mardi 17 mars prochain au temps de travail proposé par le Secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, Adrien TAQUET, avec les acteurs de la protection de l'enfance. Pendant toute la durée de la crise, le GEPSO sera en lien étroit avec ses adhérents afin de recueillir, capitaliser, et faire remonter régulièrement les problématiques des établissements au niveau national et local.

Contact presse : jeanne.cornaille@geps.com - 01 44 68 88 35

www.geps.com

GEPSO : GROUPE NATIONAL des ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SOCIAUX et MÉDICO-SOCIAUX

64, rue du dessous des berges 75013 PARIS | Courriel : info@geps.com | Tél : 01 44 68 84 60 | Fax : 01 44 68 04 48

Association loi 1901 - SIRET n°35118174800051 - Code NAF : 9499 Z